

**Positionnement du problème** : tout doit être fait pour une reprise rapide du travail sauf s'il s'agit d'une activité qui nécessite des efforts musculaires importants (déménageurs, etc.). Les patients, qui n'ont pas repris leur travail au bout de 6 mois, hypothèquent sérieusement leurs probabilités de reprise. Une évaluation préalable par l'épreuve d'effort est pratiquée. S'il existe une incapacité évidente à l'effort à réaliser le travail, un changement de poste est souhaitable ou une reconversion est à discuter avec le médecin de travail.

### **Les raisons de non reprise sont :**

- **Une cause cardiaque :**
  - Ischémie résiduelle.
  - Dysfonction V.G importante.
  - Trouble de rythme.
- **L'âge avancé.**
- **Un métier pénible.**
- **Une dépression réactionnelle.**
- **Un conflit intérieur au travail.**

**Evaluation préalable** : la visite de pré-reprise à la médecine de travail est à conseiller. Une évaluation permet de classer les patients en trois catégories :

- **Patients à risque bas** : peuvent reprendre le travail. Le risque bas est défini par:
  - Une bonne performance supérieure à 6 mets.
  - L'absence d'ischémie.
  - L'absence de troubles de rythme.
- **Patients à risque élevé** :
  - Mauvaise performance inférieure à 5 mets.
  - Présence d'une ischémie.
  - Présence de trouble de rythme.
  - IDM compliqué par un choc cardiogénique.
- **Patients à risque intermédiaire** : performance entre 5 et 6 mets. La décision est à prendre au cas par cas.

**Date de la reprise** : dans les IDM sans limitation à l'effort, la reprise peut se faire :

- Après le premier mois : en cas d'un travail sédentaire ou intellectuel.
- Après le deuxième ou le troisième mois en cas d'un travail physique si l'épreuve d'effort ne montre pas de limitation à l'effort.

**Cas particulier des chauffeurs professionnels** : l'autorisation est accordée en absence de symptomatologie cardiaque ou d'ischémie myocardique résiduelle.